



Le clan des Mascouchois

Ils sont venus, **Ils sont tous là,**
Même ceux du sud de Lavaltrie,
Dès qu'ils ont entendu ce cri :
Elle sera jugée, la danseuse !
Y a même Landry, le flic maudit,
Des sanglots plein la voix...
Ave Mari-i-i-a
(Sur l'air de LA MAMMA,
d'Aznavour)

De Mascouche, dans leur Lincoln Continental noire ou leurs Malibu bien shinées, bravant le sordide complot des détaillants affameurs d'essence, de Joliette, à pas lents de retraités frileux dégustateurs de bons procès, de Montréal avec tous leurs intérêts entremêlés, ils sont venus nombreux, les acteurs et spectateurs du drame, emplir la petite salle de la cour des sessions de la paix de Joliette, ce matin frisquet d'avril.

Aujourd'hui et demain, on décidera si, le soir du 28 août 1981, au Club Maxi-Sexe de Mascouche, pendant un enterrement de vie de garçon policier, plus tard qualifié d'orgie, la danseuse Lizette Rivard a ou non commis volontairement l'action indécente dont elle est aujourd'hui seule inculpée.

Sous les grosses lunettes et la frange en fin de permanente, Lizette Rivard a un petit visage de souris myope et un chemisier sagement boutonné jusqu'au cou. Elle n'est pas inquiète ; plus que la présence dans la salle d'une vingtaine de femmes solidaires, du Regroupement des femmes de Joliette, de St-Jérôme ou de St-Hyacinthe, l'épaule fidèle de son mari et la prestance grisonnante de son avocat sont là pour la rassurer: elle ne risque rien, puisqu'il ne s'est rien passé!

Et pendant deux jours, 23 policiers et pompiers volontaires de Mascouche viendront le répéter: ce soir d'août, il ne s'est *rien* passé d'indécent ou de spécial au Maxi-Sexe. Que des «dances normales» comme on en voit partout (!)... si ce n'est que les trois danseuses se trémoussaient autour du camarade Landry, le benjamin

futur marié, menotté sur sa chaise et enduit de bleu de méthylène, au centre du cercle rigolard de ses pairs... Rien de plus, un enterrement de vie de garçon classique.

Pourtant, au début de septembre dernier, quelques jours après qu'un des témoins de l'orgie s'en soit plaint et que le maire de Mascouche ait demandé une enquête, les mêmes policiers et pompiers n'avaient-ils pas signé, devant les deux inspecteurs de la Sûreté du Québec chargés de l'enquête, des déclarations détaillant les péripéties de la soirée, y compris le déshabillage du balbutiant jubilaire, sa fellation, son absence d'érection, le spectacle érotique de lesbiennes (!) improvisé par deux danseuses, etc. !

Ils l'admettent: ce sont bien leurs signatures... mais tout le reste est faux ! Ils ont écrit ces horreurs sous la dictée et les menaces des Dupont et Dupond de la SQ, et aussi parce que leurs femmes les «tannaient» pour signer: «Dis-leur ce qu'ils veulent, sinon tu vas perdre ta job !...» Assises à côté de «quelques féministes en jeans et bottes Kodiak pas très féminines» (comme l'avait subtilement remarqué Dupont), elles sont là, les légitimes... et elles rient moins fort que les autres quand leurs viriles et moustachues moitiés se font dire par le juge d'enlever leurs mains de leurs poches, de cesser de se tortiller et de parler plus fort.

Le juge Daviault essaie d'être patient. Avoir sa tête de Néron bronzé, il n'apprécie pas plus les hésitations, omissions et contradictions des policiers que les citations latines et les effets de manche de Me Duval, défenseur de la danseuse. Il ne croit pas les flics, c'est évident. Qui d'ailleurs, dans cette salle, les croit une seconde ?

C'est qu'ils s'expliquent si mal, à en être touchants comme le pauvre agent Légaré, qui «regrette d'avoir été là, en tant que policier...» Leur unanimité est trop éloquente, on sent la leçon collective bien ànonnée en quelque motel nocturne :

Agent Monette : «Moi, j'suis parti plus tôt. J'ai dit aux gars : attention, les gars, pour pas que ça r'vire trop mal!... J leur ai dit d'arrêter...»

Me Brunton, procureur de la Couronne : «D'arrêter quoi?»

Agent Monette : «Rien...»

Me Brunton : «Alors, vous êtes un homme très prudent!»

Agent Monette : «Oui, mais des hommes en boisson... c'est juste des hommes après tout».

En effet ! Au début, je ris autant que les autres spectatrices. Un jour et 20 témoignages plus tard, le rire a laissé place au malaise : sans entretenir de grandes illusions sur l'honnêteté (moralité?) du flic moyen, je me surprends surprise de la scène. L'assurance arrogante ou inconsciente avec laquelle ils viennent impunément ne pas «dire la vérité, toute la vérité» (d'après moi, bien sûr), leurs nuques rasées et leur silence buté durant l'interrogatoire, leurs épaules redevenues carrées à la sortie, leurs bravades dans le corridor, sous les claques viriles des copains... tout ça m'écoeure profondément.

Mais je me dis que ce ne sont que des hommes après tout; en défendant Lizette Rivard, ils défendent leurs couilles et ce qui reste de leur réputation. Sa culpabilité les incriminerait tous: qui croira qu'elle a fait une orgie seule? - Mais ce ne sont pas que des hommes. Quand ils réendosseront demain leurs beaux uniformes laissés à la maison, ils redeviendront les représentants de la force (farce?) de l'Ordre, dont le métier consiste entre autres à extorquer des déclarations incriminantes semblables à celles qu'ils renient, et dont la parole en cour suffit dans plus de 60% des cas à faire condamner d'autres accusé(e)s, de vol de char, de veston ou de viande.

Ces petits mâles macho et peureux (moyenne d'âge : 26 ans ?) jouissent tranquillement d'un pouvoir aveugle ; qu'on leur ordonne d'ouvrir le feu sur un juvénile en fuite ou sur une manifestante coriace, j'imagine mal que l'un d'entre eux s'y objecte. Pourquoi? La société ne les a-t-elle pas investis d'une «mission» que la télévision, entre autres, leur confirme quotidiennement? Bras plus que cerveaux, sans aucun doute, mais bras armés.

La voix de Me Duval m'extirpe brutalement de mes divagations morales : d'un ton savamment condescendant, tourné vers la salle comme en une arène romaine, cet ardent défenseur de danseuses et de propriétaires de clubs demande au juge une motion de non-lieu, c'est-à-dire l'abandon de l'accusation contre Lizette Rivard, «vu que la Couronne n'a pu démontrer le moindre iota de preuve d'acte indécents.»

La Couronne, à son tour, se lève? Tournant son profil de blond lévrier afghan vers son noir vis-à-vis, Me Brunton acquiesce: certes, rien, des 26 témoignages, ne prouve que Lizette Rivard ait commis ce qu'on lui impute, pourtant... lui se déclare convaincu d'indécence, et même d'obscénité, non pas à Mascouche le 28 août, mais en ces deux journées de procès joliettain. Et de s'asseoir, grave, après avoir souligné que l'on ne pouvait plus comme au XVIIe siècle torturer pour forcer la vérité.

«O temps, suspens ton vol...» L'ange de la vérité passe, et le juge Daviault le rattrape par l'aile. «Étonné du comportement immature et contradictoire des policiers», il libère de toute accusation la danseuse injustement accusée.

Plus tard, flanquée de son preux compagnon et de son patron Gerry Bigras, propriétaire du Maxi-Sexe, elle retrouvera dans une brasserie périphérique ses clients, les policiers et pompiers de Mascouche, et leurs épouses, pour célébrer tous ensemble la victoire du Bien sur le Mal.

Version québécoise d'«Un citoyen au-dessus de tout soupçon» ou des «Bidasses en folie»? Je sors du procès de Mascouche indécise, à la fois heureuse qu'on ne condamne (généralement) pas sans preuves formelles, et un peu inquiète : si cette «orgie» s'était terminée par une rixe et la mort accidentelle de Tune des danseuses, le clan des Mascouchois aurait-il de la même façon appliqué, la loi du silence?

FRANÇOISE GUÉNETTE

Illustration : Danielle Blouin